

# Responsabilité sociale guidée

L'INDR publie son guide en ligne pour les entreprises désireuses de se lancer dans la RSE

**LUXEMBOURG** Cela fait déjà quelques temps que les entreprises jouent la carte de la responsabilité sociale. Au fil des exercices, elles sont de plus en plus nombreuses à publier un rapport RSE, qui fait le point sur les mesures en faveur de la responsabilité sociale. Et pour les aider dans leurs démarches, l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises a édité son nouveau guide d'évaluation ESR.

Thématisée par la Commission européenne, la responsabilité sociale des entreprises s'articule sur la gouvernance, l'engagement social et l'impact environnemental. En présentant cela, la firme peut se situer sur une échelle de maturité en matière d'ESR, qui va de l'absence d'action au partage des connaissances RSE. Aussi, un label RSE existe et, selon l'INDR, il «permet aux dirigeants d'entreprise de formaliser et de structurer leurs démarches de responsabilité sociale.» Si cela semble encore flou, l'Institut assure que l'intérêt pour la RSE est croissant, et que «depuis 3 ans, quelque 600 entreprises ont ainsi pu être sensibilisées à la RSE et 66 ont reçu le label "Entreprise Socialement Responsable".»

Et pour les dirigeants qui ne tiennent pas à aller jusqu'au label, une formation dédiée à la RSE est lancée à l'occasion de cette rentrée 2013. Cette démarche est le fruit d'une collaboration entre la Luxembourg School for Commerce et l'INDR.

CK

